

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du mardi 12 novembre 2019**  
**COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil dix-neuf le douze novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Christel CARPENTIER, adjoints au maire, M. Jean-Charles FONTAINE et M. Pierre-Yves JEGAT, conseillers municipaux délégués, M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT-LELAUMIER, Mme Brigitte HATTON, Mme Aurore RAUCH, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marlyse DOULET donne pouvoir à Mme Marie-José LELAUMIER-GUILLEBERT

M. Nicolas MOLETTE donne pouvoir à M. Gilles BLANQUET

M. Michel LEVIEUX donne pouvoir à Mme Annie LEFRANCOIS

**Absentes excusées :** Mme Evelyne ARONDEL, et Mme Odile MARCHAND

**Absents :** Mme Myriam BOUQUEREL, Mme Magali GOY, M. Romain DEHAIS et Mme Martine DECOOL.

**Date de convocation :** 05 novembre 2019

*Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christel CARPENTIER est élue secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.*

*Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 07 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.*

**DELIBERATIONS :**

**Finances : budget principal – décision modificative n° 2019/02**

Suivant l'instruction comptable M14, le budget primitif 2019 du budget principal, a été adopté en séance du conseil municipal du 25 mars 2019.

Vu la décision modificative n° 1, adoptée en séance du conseil municipal du 16 septembre 2019, Considérant la nécessité d'adapter l'ouverture des crédits aux besoins réels, et aux notifications reçues,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, en sa séance du jeudi 07 novembre 2019,

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 au budget principal équilibrée en section de fonctionnement : dépenses / recettes à 41 400,00€. Adopté à l'unanimité.

**Finances : budget annexe « camping » – décision modificative n° 2019/01**

Suivant l'instruction comptable M4, le budget primitif 2019 du budget annexe « camping municipal », a été adopté en séance du conseil municipal du 25 mars 2019.

Considérant la nécessité d'adapter l'ouverture des crédits aux besoins réels,

Vu l'avis favorable de la commission camping et finances, en leur séance du jeudi 07 novembre 2019,

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe « camping municipal », équilibrée en section d'exploitation de 35.000€ HT et 2.000€ HT en investissement. Adopté à l'unanimité.

**Pôle de santé libéral et ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville : approbation de la phase PRO (études de projet), et du dossier de consultation des entreprises**

Par délibération en date du 11 juin 2019, le conseil municipal a approuvé la phase APD – avant-projet détaillé. Cette validation a permis de déposer le permis de construire, le 18 juillet 2019. Après

consultations et instructions de l'ensemble des services administratifs, le permis de construire a été délivré le 07 novembre 2019.

Le cabinet EN ACT architecture, en sa qualité de maître d'œuvre, en collaboration avec les bureaux d'études ont préparé les études de projet – phase PRO. Ces pièces techniques composeront le dossier de consultation des entreprises.

L'évaluation financière est estimée à 1.965.604€ HT, à laquelle il convient d'ajouter le coût des travaux de voiries pour la sécurisation de la rue du Bailliage de Caux, ainsi que les options pour les plantations et la clôture du centre médico-social.

Le conseil municipal délibère, et :

- APPROUVE les études de projet – phase PRO du projet de construction du pôle de santé libéral et ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville,
- APPROUVE le principe de réaliser, sous délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée, la sécurisation de la rue du Bailliage de Caux. La convention à intervenir sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal,
- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises, et autorise à lancer la consultation des entreprises. La publication sera réalisée sur la plateforme dématérialisée <https://marchespublics.adm76.com>, ainsi que sur le BOAMP – bulletin officiel des annonces des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

#### **Pôle de santé libéral et ambulatoire – Place du Huit mai 1945 - désaffectation du domaine public d'une emprise foncière en limite de projet**

La construction du pôle de santé libéral et ambulatoire est prévue majoritairement sur la parcelle AE 211, propriété de la commune, actuellement non construit et non occupé. Toutefois, il est nécessaire de construire au nord, sur une partie du parking de la place du Huit Mai 1945, de la haie vive séparative et de la voie étroite annexe de sortie de l'aire de stationnement.

Conformément au plan annexé, cette emprise recevra d'une part, la cour anglaise et la rampe d'accès à l'entrée principale, et l'aile du bâtiment, pour une superficie totale de 207,81m<sup>2</sup>.

Considérant l'intérêt majeur de service public de la construction du pôle de santé, pour le territoire de Cany-Barville,

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Vu l'article L.2141-1 du code de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L2131-2 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide de :

- Désaffecter l'emprise foncière d'une superficie de 207,81 m<sup>2</sup>,
- Déclasser cette emprise foncière du domaine public communal, et le reclasser dans le domaine privé communal,
- Affecter cette surface de 207,81 m<sup>2</sup>, à la construction du pôle de santé libéral et ambulatoire,
- Procéder à la publication ou à l'affichage de cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches auprès du service du cadastre pour modification cadastrale, modification du tableau de classement de la voirie communale, et à signer tous documents relatifs à cette procédure.

Adopté à l'unanimité.

#### **Foires et marchés – bilan financier 2018 du concessionnaire des droits de place**

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services »,

le conseil municipal prend acte du bilan financier 2018, fourni par M.GARNIER.

#### **Camping municipal « le clos des charmilles » : révision de la grille tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

La commission « camping » en sa séance du 07 novembre 2019 a souhaité réviser la grille tarifaire du camping municipal « le clos des charmilles ».

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a augmenté de +1,00% sur un an, la commission camping propose d'appliquer cette augmentation à la grille tarifaire des emplacements

nus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutefois, eu égard à la nécessité de maintenir une attractivité commerciale sur les résidences mobiles de loisirs ; l'augmentation ne sera pas appliquée.  
Adopté à l'unanimité.

#### **Bailliage de Caux – mise à disposition d'un local pour l'exercice d'une activité paramédicale.**

Le local situé au rez de chaussée du Bailliage de Caux a été aménagé pour l'accueil de professionnel de santé. Mme Camille XAYABANDITH, sage-femme ayant suspendu au 10 septembre 2019, son activité à Cany-Barville, a libéré les locaux.

Mme Léa BALDRAN, psychomotricienne, nouvellement arrivée à Cany-Barville souhaite occuper ce local pour y exercer son activité professionnelle para-médicale.

Le conseil municipal décide de louer le local, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, et fixe les modalités du bail précaire à intervenir. Adopté à l'unanimité.

#### **CDG76 - Adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » souscrite par le Centre de gestion 76**

Le centre de gestion de la Seine-Maritime propose aux collectivités territoriales du département, une convention de participation portant sur le risque prévoyance « garantie maintien de salaire » pour leur agents. Ce dispositif de protection sociale vise à prémunir les agents contre une perte de salaire résultant d'une absence prolongée liée à leur état de santé.

Le conseil municipal décide d' :

- adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- accorder sa participation financière aux agents en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance », et maintient sa contribution financière à hauteur de 10€ par agent.

Adopté à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.**

- Décision du maire en date du 07 octobre 2019 : cession d'un véhicule de marque PEUGEOT, type Boxer, attribué au fonctionnement du service espaces verts.
- Décision du maire en date du 04 novembre 2019 : modification de la régie de recettes du camping « le clos des charmillles ».

#### **Agenda :**

- Vendredi 06, samedi 07 décembre 2019 : TELETHON
- Samedi 14 décembre 2019 : défilé des Père Noël en moto
- Dimanche 15 décembre 2019 : concert de Noël de l'Union Musicale
- Jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2019 : gouters de Noël offerts aux enfants des écoles publiques
- Vendredi 20 décembre 2019 : distribution des colis de Noël aux personnes âgées
- Samedi 21 décembre 2019 : marché de Noël éphémère avec le concours des associations locales-place Robert Gabel, clôturé par un spectacle de Noël devant l'Hôtel de Ville
- Vendredi 10 janvier 2020 à 18h30 – salle Daniel Pierre : Cérémonie des vœux du maire
- Lundi 24 février 2020 – Concours agricole du Lundi gras

**Prochaine séance du conseil municipal prévue le lundi 09 décembre 2019 à 20h30.**

La séance est levée à 22h30.

Fait à Cany-Barville, le 14 novembre 2019.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

